



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
10 avril 2026

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 8 avril 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2026.

APPROUVÉ

POINT 2. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 3. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVÉ

POINT 4. DÉSIGNATION DES RÉPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DES SYNDICATS, ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS.

APPROUVÉ

POINT 5. CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS.

APPROUVÉ

POINT 6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

APPROUVÉ

POINT 7. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

APPROUVÉ

POINT 8. GESTION ET EXPLOITATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE À SOULTZ.

APPROUVÉ

POINT 9. ACQUISITION DE TERRAIN - ALIGNEMENT DE RUE.

APPROUVÉ

POINT 10. ACQUISITION DE TERRAIN - ALIGNEMENT DE RUE.

APPROUVÉ

POINT 11. EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DE LA VILLE DE SOULTZ.

APPROUVÉ

POINT 12. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET FORÊT.

APPROUVÉ

POINT 13. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL.

APPROUVÉ

POINT 14. MISE À JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h45.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 10 avril 2026

Le Maire
Marcello ROTOLO



